



Je m'abonne dès 1\$

Newsletter

## IDÉES

# Macron ou la mise en œuvre d'une conception partenariale de la laïcité



### POINT DE VUE

Carol SABA | OLJ

12/01/2018

Dans le cadre de la cérémonie traditionnelle des vœux du Président de la République française aux autorités religieuses – (bouddhistes, catholiques, juives, musulmanes, protestantes et orthodoxes –, le 4 janvier dernier à l'Élysée, Emmanuel Macron a donné un discours qui éclaire sa pensée sur la laïcité mais aussi sur la manière dont il conçoit la question spirituelle et existentielle, le rôle des religions dans la société et la relation qu'il appelle de ses vœux entre les autorités publiques et les religions en France.

Le président Macron a dévoilé quelques pans de sa pensée « en marche » sur la question de la laïcité à la française, de ses joies et de ses peines, et des éléments prospectifs de son renouvellement en fonction des défis du monde d'aujourd'hui et de ses interrogations. La force de Macron est, sur ce sujet comme d'autres sujets, qu'il avance sans trop se dévoiler... Et, quand il se dévoile, il voile de nouveau sa pensée par un exercice d'équilibrisme méthodique en usant de sa formule « et en même temps », devenue célèbre depuis sa campagne électorale présidentielle, qui lui permet d'être entendu et écouté par les uns et les autres, chacun pensant qu'il a abondé dans son sens. Une fois la position prise, Macron retisse du lien et remet les choses de nouveau en perspective en intégrant dans une dynamique « narrative » le passé, le présent et l'avenir. Nous retrouvons ainsi l'influence de Paul Ricoeur, mentor du jeune chef de l'État.

### Dialogue

Son discours aux autorités religieuses de France s'inscrit parfaitement dans cette dynamique de pensée et de style où il a réussi de dire à ces autorités d'où l'on vient, et où probablement, l'on va. Un aspect mérite d'être souligné, qui relève de l'ordre du discours sur la méthode et qui traverse tout le discours du président : c'est sa volonté de « dialoguer » avec les religions, non pas sur une base épisodique mais sur des bases permanentes et récurrentes sur divers sujets sociétaux et politiques (les lois bioéthiques et les interrogations qu'elles suscitent, l'accueil des réfugiés et l'impact des phénomènes migratoires, les aumôneries, l'école, les crises internationales et l'instrumentalisation de la religion etc.).

Le terme « dialogue » revient souvent dans la bouche du président pour suggérer, implicitement, sa volonté d'aller, méthodiquement, vers ce que j'avais désigné comme étant « l'intelligence partenariale de la laïcité » lors d'une conférence que j'avais donné en juillet 2013 à Notre-Dame de La Salette dans le sud de la France, sur « l'Ambivalence des rapports État-Religions dans nos sociétés modernes ». Lors de cette intervention, j'ai pu expliciter les paramètres de cette intelligence partenariale de la laïcité en disant qu'il ne s'agissait pas là « d'une histoire de textes, de lois et de décrets, mais du développement d'une intelligence "partenariale" de la laïcité par la recherche d'équilibres novateurs qui emportent l'adhésion de tous les acteurs concernés. »

Cette intelligence « partenariale » de la laïcité implique la réunion de trois conditions. D'abord, une renonciation aux conceptions radicales, autoritaires et dogmatiques de la laïcité. Ensuite, une reconnaissance du caractère évolutif de celle-ci. Enfin, un rejet aussi bien de la laïcité « permissive » – qui navigue avec mollesse au grès des intérêts conjoncturels au risque de mettre en danger les fondements du pacte

républicain -, que de la laïcité « identitaire » qui crée de faux combats inutiles érigent des frontières et des clivages qui n'ont pas lieu d'être.

### État « partenaire »

En reconnaissant la diversité et le besoin d'approcher les particularités avec pragmatisme et intelligence, une telle intelligence « partenariale » de la laïcité est le meilleur vecteur de lutte contre le communautarisme en France. L'intelligence partenariale de la laïcité implique donc une évolution des mentalités et des approches méthodologiques et relationnelles. Elle implique une acceptation de la part de l'État en France d'agir non pas comme un État « autoritaire » mais comme un État « régulateur », « arbitre », et « organisateur » du dialogue permanent qui favorise l'émergence d'équilibres emportant l'adhésion du plus grand nombre des acteurs de la société. En un mot un État « partenaire » qui pose les limites communes en prenant en compte ce qui est essentiel pour chacun des acteurs. De leur côté, les religions doivent agir comme partenaires de cet État, en intégrant les impératifs du pacte républicain et en se positionnant dans la société comme facteur de cohésion, de progrès et de paix, éloignant le facteur religieux de toute instrumentalisation politique ou identitaire. L'objectif est donc de trouver des équilibres novateurs sans remettre en cause les fondamentaux républicains ».

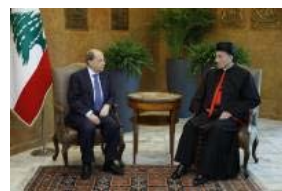
Cette conception « partenariale » de la laïcité se retrouve pleinement dans les propos prononcés par le président Macron : « La foi religieuse qui relève de l'intime ne disqualifie pas pour être citoyen, il serait fou de penser qu'en une même personne les deux ne dialoguent pas constamment. »

« La République », ajoute le président, « ne demande à personne d'oublier sa foi, mais pour faire nation, il faut également savoir dépasser ses différences en les mettant au service de la communauté de citoyens et œuvrer quotidiennement pour ne pas créer l'irréconciliable dans la société. En quelque sorte, je ne demanderai jamais à quelques citoyens français, que ce soit, d'être modérément dans sa religion ou de croire modérément ou comme il faudrait en son Dieu, ça n'a que peu de sens, mais je demanderai à chacun constamment d'absolument respecter toutes les règles de la République. Et c'est dans cet équilibre où la force de deux engagements peut se retrouver pleinement compatible, que nous sortirons renforcés ».

N'a-t-il pas ainsi acté la nécessité d'une prise en compte du fait religieux dans la vie de la Cité, tranchant ainsi avec les conceptions d'une certaine laïcité radicale qui voulait retrancher le fait religieux dans l'espace privé en l'excluant de l'espace public ?

**Carol SABA est avocat au Barreau de Paris et responsable de la communication de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France.**

## À la une



**Promotion 1994 : Raï affiche son soutien à Aoun**



**Attentat de la rue Copernic: non-lieu en faveur du Libano-Canadien Hassan Diab qui va être libéré**



**Immigration : Trump conteste avoir parlé de "pays de merde"**

Inscrivez-vous à la Newsletter

 Votre e-mail

→ JE M'INSCRIS

[RETOUR AU DOSSIER "IDÉES"](#)